

## **Question écrite concernant le « chancre » situé au coin de l'av des Tritomas et du Square des Archiducs**

Au coin de l'avenue des Tritomas et du Square des Archiducs, un immeuble en construction et à l'abandon depuis au bon bout de temps porte atteinte à l'environnement et apporte un sentiment d'insécurité dans le quartier.

Au fil des années, plusieurs conseillers communaux ont déjà interpellé le Collège échevinal qui, à chaque fois, répondait que les choses allaient s'arranger et que des contacts étaient pris avec le propriétaire du bien.

Il faut bien constater qu'à ce jour la situation d'abandon s'enlise et que rien ne semble évoluer positivement pour le quartier.

Pourriez-vous nous dire :

- à quelle date un permis avait été octroyé pour ce bâtiment et quelle était la validité de ce permis?
- des contacts ont-ils été pris récemment avec le propriétaire pour faire évoluer la Situation ?
- quelles sont les raisons de cet abandon de chantier et les propositions du Propriétaire ?
- Cette propriété est-elle soumise à une taxe sur les immeubles inoccupés ou Abandonnés ? Si oui, depuis quand? Sinon, pourquoi?
- Quelle attitude compte adopter la commune pour faire évoluer le dossier?

Laurent van Steensel  
Conseiller communal DÉFI

## **REPONSE**

Je vous remercie pour votre interpellation ; voici les informations que j'ai pu récolter à ce sujet.

- Le permis a été délivré en novembre 2011 et le chantier a débuté en novembre 2012 ; il s'est interrompu assez rapidement.
- Nous avons appris que l'architecte avait rompu sa convention avec sa cliente en 2015.
- Ensuite, nous avons pris contact avec la propriétaire qui a expliqué que son entreprise était en faillite et qu'une procédure judiciaire était en cours ; ceci a été confirmé par courrier.
- Au travers des contacts pris avec la propriétaire, il apparaît que la procédure judiciaire est toujours en cours, ce qui a pour conséquence l'arrêt du chantier.
- Il ne s'agit donc pas d'un « chantier à l'abandon » mais d'un chantier arrêté pour raison judiciaires.
- En 2019, l'avocat de la propriétaire nous informe qu'une décision de justice a été rendue et qu'il souhaite prendre les meilleures décisions possibles en matière d'opération immobilière dans

l'intérêt de sa cliente, afin de limiter l'impact financier de cette situation difficile et compliquée qui dure depuis des années.

Depuis, nous n'avons plus de nouvelles.

En conclusion, nous restons attentifs aux divers problèmes que génèrent cette situation et prenons toutes les dispositions nécessaires, y compris avec les services de police, afin de faire respecter la sécurité autour du chantier à l'arrêt.